



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



NOTE SUR LA MICROASSURANCE EXERCICE 2020

Table des matières

I.	La situation du marché sur la période 2016-2020	3
A.	L'offre de micro assurance	3
1.	Les sociétés	3
2.	Les produits	3
3.	La distribution	3
4.	Le nombre d'assurés	4
5.	Le chiffre d'affaires	4
B.	La demande de micro assurance	5
C.	Les prestations payées	5
D.	Les principaux ratios de performance	6
II.	Les pistes de réflexion	6

L'objet de cette note est de faire la situation du marché de la micro assurance au Sénégal et de dégager quelques pistes de réflexion.

Il convient de rappeler que cette branche est assez nouvelle et que sa réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Les opérations de micro assurance sont régies par le livre VII du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

I. La situation du marché sur la période 2016-2020

A. L'offre de micro assurance

1. Les sociétés

Les produits de micro assurance sont commercialisés par cinq sociétés (2 sociétés vie et 3 sociétés dommages) :

- SUNU Vie ;
- ALLIANZ Vie ;
- AXA Assurances ;
- ASKIA Assurances ;
- Et la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS).

2. Les produits

Les principaux produits de micro assurance commercialisés sur le marché sont :

- assurance décès ou assurance décès avec une garantie complémentaire hospitalisation ou invalidité permanente ;
- maladie ;
- individuel accident ;
- dommages aux biens (incendie, dégât des eaux, bris de glaces, etc.) ;
- perte de récoltes.

3. La distribution

Les principaux canaux de distribution utilisés sont :

- les Institutions de Microfinance (IMF) ;
- les opérateurs de téléphonie mobile ;
- les associations ;
- les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- les courtiers ;
- les organisations non gouvernementales, etc.

4. Le nombre d'assurés

Le nombre de personnes assurées en micro assurance a baissé entre 2019 et 2020. Il passe de 1 278 393 à 430 499 soit une diminution de 66% due en partie aux effets négatifs de la COVID 19. Cependant, cette baisse a peu impacté la diminution du chiffre d'affaires en raison du type de contrats concernés essentiellement des contrats de particuliers alors que la production est tirée par les contrats groupe.

Il convient de signaler qu'en 2020, 64% des contrats concernent l'assurance dommages essentiellement des contrats pour couvrir les agriculteurs (274 000 agriculteurs assurés). Les contrats restants concernent l'assurance vie.

Années	2016	2017	2018	2019	2020
nombre de contrats	694 694	529 351	1 367 299	1 278 393	430 499
Taux de croissance	-	-23,80%	158,30%	-6,50%	-66,32%

Source : données agrégées par la DA

5. Le chiffre d'affaires

En 2020, le chiffre d'affaires de la micro assurance s'est établi à 1,680 milliard de FCFA contre 1,731 milliard de FCFA en 2019 soit une légère baisse de 2,94%.

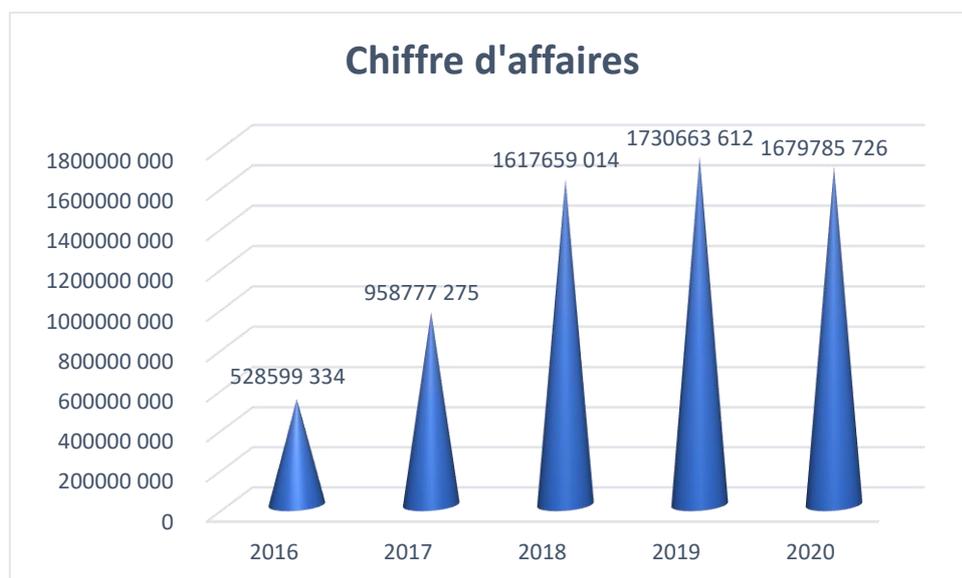
En 2020, la production est ainsi répartie : assurance dommages 1,311 milliard de FCFA représentant 78% de la production et assurance vie 368 millions de FCFA représentant 22% de la production.

Tableau1 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	529	959	1 618	1 731	1 680
Taux de croissance	-	-	81,38%	68,72%	6,99%
			-2,94%		

Source : données agrégées par la DA



B. La demande de micro assurance

Les sociétés ciblent principalement les populations des secteurs suivants :

- Le secteur informel ;
- Les pêcheurs traditionnels ;
- Les PME/PMI à faibles revenus ;
- Les agriculteurs ;
- Les artisans ;
- Les clients emprunteurs notamment dans le cadre des microcrédits octroyés par les IMF, etc.

C. Les prestations payées

Les prestations payées dans le cadre de la micro assurance se sont élevées à 367 millions de FCFA en 2020 contre 373 millions de FCFA en 2019 soit une légère diminution de 1,66%. Il convient de signaler qu'en 2020, 71% des sinistres payés concernent les risques agricoles contre 29% pour les produits décès.

Tableau2 : Evolution des sinistres payés

En millions de FCFA

Années	2016	2017	2018	2019	2020
sinistres payés	90	411	442	373	367
Taux de croissance	-	- 357,25%	7,56%	-15,66%	-1,66%

Source : données agrégées par la DA

D. Les principaux ratios de performance

Le tableau ci-après nous donne la situation de certains ratios :

- ✓ le ratio charge de sinistre est à des niveaux acceptables sur toute la période. Il reste inférieur à la norme théorique de 65%.
- ✓ en 2020, le ratio de charge de gestion est à un niveau très élevé largement au-dessus de la norme théorique de 35% contrairement à l'exercice 2019. Par conséquent, les sociétés devraient donc poursuivre leurs efforts pour contenir les frais de gestion (commissions plus frais généraux) dans des limites acceptables ;
- ✓ le ratio de revenu net se situe à des niveaux acceptables. Sur la période en revue, le résultat d'exploitation est resté excédentaire. Il se situe à 344 millions de FCFA en 2020.

Tableau3 : Evolution des principaux ratios

En millions de FCFA

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Primes acquises	528	959	1 613	1 735	1 679
Frais de gestion	308	498	900	399	945
Charge de sinistre	96	403	433	822	410
Revenu net	84	17	285	526	344
Ratio des charges de sinistre	18,12%	42,09%	26,85%	47,37%	24,41%
Ratio des charges de gestion	58,32%	51,90%	55,76%	22,98%	56,27%
Ratio de revenu net	16,00%	1,80%	17,67%	30,29%	20,46%

Source : données agrégées par la DA

II. Les pistes de réflexion

La micro assurance participe à l'inclusion financière des populations à faibles revenus et est un outil de lutte contre la pauvreté. Pour cette

raison, des actions doivent être entreprises pour booster ce sous-secteur de l'assurance. Nous proposons ci-après quelques actions :

- ✓ les associations de sociétés d'assurances et de sociétés de courtage en assurance devraient poursuivre les efforts de vulgarisation des produits de micro assurance ;
- ✓ les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage devraient être renforcées davantage par le biais de séminaires et d'ateliers de formation ;
- ✓ le renforcement du programme d'éducation en assurance des populations cibles. Cette mission confiée à l'observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) devrait se faire en rapport avec la direction des assurances et les associations d'assureurs et de courtiers ;
- ✓ la promotion de la micro assurance islamique avec le projet en cours de micro assurance islamique ;
- ✓ la révision du livre VII du code CIMA comme il a été recommandé par les états généraux de l'assurance tenus à Abidjan en 2018. Cette révision pourrait faciliter l'entrée de nouveaux acteurs notamment l'arrivée de sociétés spécialisées en micro assurance ;
- ✓ la défiscalisation ou l'application de taux de taxes incitatifs compte tenu de la cible (les populations à faibles revenus) ;
- ✓ l'incitation à la création de sociétés de micro assurance pure par l'instauration d'un régime fiscal souple.